



Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer (DDTM)  
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des  
Risques  
2, rue Jean Richepin  
BP 50909  
66020 Perpignan cedex

Nos ref. : 148b

Perpignan, le 06 JUIN 2024

**Objet** : avis sur dossier d'autorisation pour la rationalisation des ouvrages épuratoires de Perpignan Méditerranée Métropole (PMM) sur la vallée de la Têt

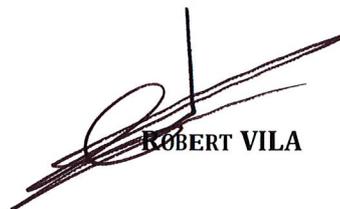
Monsieur le Chef de Service,

Vous sollicitez l'avis de la CLE pour un certificat de projet sur le dossier cité en objet. Le projet consiste à rationaliser le réseau de stations d'épuration de PMM sur la vallée de la Têt, en supprimant certains ouvrages, en créant des raccordements entre communes et des bassins d'orage.

Le bureau de la CLE donne **un avis favorable** à la réalisation de ce projet, et préconise de porter une attention particulière aux travaux traversant le Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) du captage d'eau potable de Villeneuve de la Rivière, afin d'y éviter toute pollution.

Veillez croire, Monsieur le Chef de Service, à l'assurance de ma considération distinguée.

**LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU**



**ROBERT VILA**

